



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LA FLEUR DE LIS (2^e PARTIE) LES ARMOIRIES DU QUÉBEC ET DU CANADA¹

LES PREMIÈRES ARMOIRIES DU QUÉBEC (1868)

Adoptées le 26 mai 1868 par décret de la reine Victoria (1837-1901), en même temps que les armes des trois autres provinces fondatrices de la Confédération, soit l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, les premières armoiries du Québec se blasonnent *D'or à la fasce de gueules chargée d'un léopard d'or, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable sur une même tige de sinople*. Eugène-Étienne Taché (1836-1912) leur ajoute une couronne royale et une devise, « Je me souviens », lorsqu'il prévoit en 1883 leur sculpture à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à Québec. En voici quelques représentations² :



Un court document rédigé pour la conférence des délégués canadiens à Londres en 1868 explique que « la feuille d'érable est à l'époque utilisée comme emblème

provincial tant au Haut qu'au Bas Canada et qu'elle est le produit naturel le plus caractéristique de ces provinces ». Les deux fleurs de lis « représentent les origines françaises de la plus grande partie de la population du Québec alors que le lion d'Angleterre indique les liens de la province avec ce pays »³. Le document ne mentionne aucun symbolisme quant aux couleurs et au nombre des fleurs de lis qui, certes, ressemblent à celles des armoiries de France, lesquelles montrent cependant des couleurs inversées et trois fleurs de lis.

Faute de certitude, quelques hypothèses ont été avancées pour les expliquer :

Sir Conrad Swan a suggéré que le choix d'un champ d'or pouvait n'être dû qu'au simple désir de créer un contraste par rapport aux couleurs de la fasce et du léopard (gueules et or), reprises des armoiries de l'Angleterre⁴. L'écu est selon lui bien composé.

L'historien et héraut d'armes Auguste Vachon a émis l'hypothèse voulant que George-Étienne Cartier, délégué du Québec lors des discussions de 1867 sur les conditions de l'Union, ait été à l'origine de l'inclusion des fleurs de lis dans les armoiries du Québec, lesquelles étaient présentes dans les armoiries présumées de « son ancêtre » Jacques Cartier⁵, mais encore peu répandues comme emblème provincial.

Avec Luc Bouvier et Alan Beddoes, je crois pour ma part que l'inversion des couleurs et le nombre réduit des fleurs de lis ont été, en 1868, le fruit d'une décision concertée du temps « de ne pas usurper les armes des Bourbons (trois fleurs de lis or sur fond bleu), qui avaient été celles de la France jusqu'à la Révolution française de 1789 et pendant la Restauration de 1815 à 1830 »⁶, et que l'Angleterre ne revendiquait plus depuis le traité d'Amiens en 1802. Il était vraisemblablement impossible, dans les dernières années du Second Empire, de prévoir si les Orléanistes et les Légitimistes de France

¹ Je remercie Frédéric LEMIEUX, historien à l'Assemblée nationale du Québec, pour son aide et sa générosité.

² Sculpture et vitrail de l'Hôtel du Parlement, Québec, *L'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, articles de Gaston DESCHÊNES, « La devise québécoise, Je me souviens », et de Richard GODIN, « Parlement de Québec : lieu de mémoire », www.ameriquefrancaise.org/fr/; illustration de A. BEDDOES, *Beddoe's Canadian Heraldry*, 1981, p. 66.

³ Ma traduction. Archives et Bibliothèque Canada, dossier 622-6, 1949-1-2, boîte n° 5 intitulée « Coats of Arms », *Memoranda (sic) Explanatory of the proposed Armorial Bearings for the Provinces and Dominion of Canada*.

⁴ *Canada Symbols of Sovereignty*, Toronto et Buffalo, 1977, p. 100.

⁵ « La céramique armoriée d'importation... (1887-1921) », *Genealogica & Heraldica*, Ottawa, 1998, p. 483-484.

⁶ BEDDOES, Alan. « Les armoiries du Québec d'hier à aujourd'hui », *L'Action nationale*, vol. 89, n° 2 (février 1999), p. 115-123; p. 72.

allaient porter un nouveau régime monarchique au pouvoir.

L'absence de symbolisme officiel a par ailleurs permis dans les années 1930 le développement d'une autre opinion, prônant que les armoiries de 1868 étaient en réalité le fruit d'une erreur historique devant être impérativement corrigée.

LES ARMOIRIES ACTUELLES DU QUÉBEC (1939)

Les armoiries du Québec de 1868 furent passionnément critiquées par l'héraldiste Maurice Brodeur qui milita pour leur modification en affirmant que c'était à la fois faire montre d'ignorance et faire insulte à l'histoire que de ne pas avoir correctement représenté les armoiries royales de France dans celles du Québec. Il avait, après tout, pu constater en 1921 l'adoption des armoiries du Canada qui, elles, incluaient dans l'écu un quartier aux armes de France et une bannière similaire comme attribut de la licorne. En 1939, ses efforts portèrent fruit et les armoiries provinciales furent ainsi modifiées par décret du lieutenant-gouverneur en conseil : *Tiercé d'azur à trois fleurs de lis d'or, de gueules au léopard d'or et d'or à trois feuilles d'érable sur une même tige de sinople*⁷.



LES ARMES DU CANADA (1921)

Absentes des premières armoiries du Québec, les fleurs de lis de France sont indubitablement présentes dans les armoiries du Canada, adoptées par proclama-

tion royale en 1921. On sait pourtant que sir Henry Farnham Burke, roi d'armes Jarretière à l'époque, avait clairement exprimé des objections à cette inclusion. À ce sujet, il n'est pas anodin de rappeler que la France fut officieusement consultée et n'y trouva rien à redire, comme en témoigne une lettre de Louis Jaray, directeur général de la section française du Comité France-Amérique datée de septembre 1921, assurant à Thomas Mulvey (1863-1935), sous-secrétaire d'État du Canada et président du comité des armoiries : « Nous ne croyons pas que l'adjonction des fleurs de lys, dans les armoiries du Canada, puisse être raisonnablement interprétée comme une prétention à des droits sur la France par le Gouvernement canadien (...) les fleurs de lys ne se trouvent plus actuellement dans les armoiries de la France⁸ ». Cette opinion, isolée et peut-être contestable, semble avoir rassuré les membres du comité et les hérauts du temps. Voici la version officielle la plus récente de ces armes (1994)⁹ :



CONCLUSION

Constructions de l'esprit, les emblèmes créés par l'homme comportent un symbolisme généralement peu documenté et rarement figé dans le temps. La signification symbolique de leurs couleurs et figures peut être interprétée différemment selon les personnes, leur culture et leur sensibilité. Décoratives et complexes, les armoiries savent plaire et rallier les populations. Elles portent toutefois en elles le pouvoir de susciter des controverses passionnées autour de leur message, dont on jugera périodiquement la pertinence.

⁷ Voir note 2; version de Karen Bailey, *L'encyclopédie canadienne*, www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/emblemes-provinciaux-et-territoriaux; dessin repris de C. SWAN, voir note 4; version usuelle, www.drapeau.gouv.qc.ca/armoiries/armoiries.html

⁸ Archives et Bibliothèque Canada, RG6, séries A1, vol. 210, dossier 1156, pt 3, « Arms of Canada », p. 355. Je remercie Darrel Kennedy, héraut Assiniboine, qui m'a fourni une copie de ce document.

⁹ *Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada*, vol. IV, p. 457.